

SCM A-VOCATION

Au capital de 2.000 euros
Immatriculée au RCS de FORT-DE-FRANCE
Sous le numéro 839 774 122
Dont le siège social est : 38 boulevard Sainte-Catherine
97200 FORT DE FRANCE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 20 DECEMBRE 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX et le 20 décembre à 9 heures, Maître Amandine AUTEVILLE et Maître Alban-Kévin AUTEVILLE, Avocats Associés, demeurant Centre d'Affaires Dillon Express – Lotissement Dillon Stade - 97200 FORT DE FRANCE se sont réunis en assemblée générale extraordinaire afin de prendre les décisions suivantes :

- 1) Transfert du siège social et modification des statuts
- 2) Modification des articles 2, 3, 6, et 7 des statuts de la SCM A-VOCATION
- 3) Pouvoir en vue d'accomplir les formalités

PREMIERE RESOLUTION

Les associés de la SCM A-VOCATION, Avocats Associés, décident de transférer le siège social du Centre d'Affaires Dillon Express – Lotissement Dillon Stade - 97200 FORT DE FRANCE au **38 boulevard Sainte-Catherine – 97200 FORT DE FRANCE**, à compter du 01 janvier 2023.

L'article 3 des statuts est donc modifié comme suit :

« **ARTICLE N°3 : SIEGE SOCIAL :**

Le siège social de la société est fixé au : 38 boulevard Sainte-Catherine – 97200 FORT DE FRANCE ».

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Article 2 : Dénomination

Ancienne formule :

Maître Amandine AUTEVILLE, Avocate inscrite au Barreau de Fort-de-France (prestation de serment le 07 janvier 2013)

Maître Alban-Kévin AUTEVILLE, Avocat inscrit au Barreau de Fort-de-France (prestation de serment le 07 janvier 2011)

Nouvelle formule :

LA SELAS A-LEXIS SOCIETE D'AVOCATS, agissant par Maître Amandine AUTEVILLE, immatriculée au RCS de Fort-de-France sous le N°908 176 852, domiciliée au 38 boulevard Sainte-Catherine – 97200 FORT DE FRANCE

LA SOCIETE ALLIAGE, SOCIETE D'AVOCAT, agissant par Maître Alban-Kévin AUTEVILLE, immatriculée au RCS de Fort-de-France sous le N°851 934 844, domiciliée au 38 boulevard Sainte-Catherine – 97200 FORT DE FRANCE

ARTICLE 6 : Apports

Ancienne formule :

Il est apporté à la société, en numéraire :

- Par Maître Amandine AUTEVILLE-LEGENDRI, la somme de 1.000 € (mille euros)
- Par Maître Alban-Kévin AUTEVILLE la somme de 1.000 € (mille euros)

Total des apports en numéraire : 2.000 € (deux mille euros)

Nouvelle formule :

Il est apporté à la société, en numéraire :

- Par **La SELAS A-LEXIS SOCIETE D'AVOCATS**, agissant par Maître Amandine AUTEVILLE, la somme de 1.000 € (mille euros)
- Par **La SOCIETE ALLIAGE, SOCIETE D'AVOCAT**, agissant par Maître Alban-Kévin AUTEVILLE, la somme de 1.000 € (mille euros)

Total des apports en numéraire : 2.000 € (deux mille euros).

Article 7 : Capital Social

Ancienne formule :

Le capital social correspondant à ces apports est d'un montant de 2.000 euros.

En représentation de ce capital social, il est attribué aux associés, proportionnellement à leurs apports respectifs :

1 – Maître Amandine AUTEVILLE-LEGENDRI :
50 parts numérotées de 1 à 50

2 – Maître Alban-Kévin AUTEVILLE,
50 parts numérotées de 51 à 100.

Total des parts ainsi créées : 100 parts

Nouvelle formule :

Le capital social correspondant à ces apports est d'un montant de 2.000 euros.

En représentation de ce capital social, il est attribué aux associés, proportionnellement à leurs apports respectifs :

1 - La SELAS A-LEXIS SOCIETE D'AVOCATS, agissant par Maître Amandine AUTEVILLE

50 parts numérotées de 1 à 50

2 - La SOCIETE ALLIAGE, SOCIETE D'AVOCAT, agissant par Maître Alban-Kévin AUTEVILLE

50 parts numérotées de 51 à 100.

Total des parts ainsi créées : **100 parts**

Ces résolutions mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

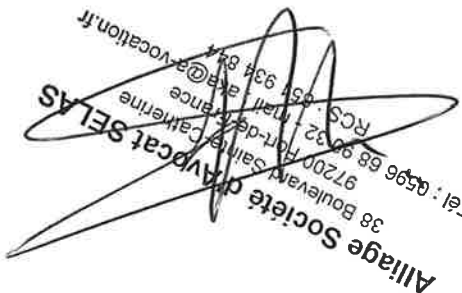
Les associés donnent tous *pouvoirs* au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les formalités légales afférentes aux décisions adoptées ci-dessus.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Les 'Associés,

P/o La SELAS A-LEXIS SOCIETE D'AVOCATS Maître Amandine AUTEVILLE	P/o La SOCIETE ALLIAGE, SOCIETE D'AVOCAT Maître Alban-Kévin AUTEVILLE
 A-Lexis, Société d'Avocats Représentée par Me Amandine AUTEVILLE Avocat au barreau de MARTINIQUE 38 Boulevard Sainte Catherine 97200 FORT-DE-FRANCE RCS : 908 176 852	 Alliage Société d'Avocat SELAS RCS : 908 176 852 Tél : 0596 68 9032 38 Boulevard Sainte Catherine 97200 FORT-DE-FRANCE a@lexis-avocat.fr

